



BOURSE AUX VELOS 2026 / REGLEMENT DE LA VENTE

L'Association St Amour Nature Environnement organise une bourse aux vélos le Samedi 04 avril 2026 à St Amour, cour de l'école primaire publique Marius Picquand.

- Ⓢ L'entrée est gratuite pour les acheteurs, la mise en dépôt-vente est gratuite.
- Ⓢ Les vélos non vendus peuvent être abandonnés à l'association qui en dispose comme elle l'entend (mise en vente, cession gracieuse à d'autres organismes, mise en déchetterie, etc ...)
- Ⓢ Les vélos mis en vente sont acceptés aux dates et heures précisées sur les affiches et dans la presse. Les vendeurs sont des personnes majeures.
- Ⓢ Le vendeur remplit une fiche de vente et fixe le prix de vente en accord avec l'association.
- Ⓢ En cas de vente, 10 % du prix de vente reste acquit à l'association avec un minimum de 5 euros (le remboursement du reliquat s'effectue en espèces ou par chèque au choix de l'association). Ce reliquat peut-être expédié par voie postale à une adresse indiquée par le vendeur. Dans ce cas la retenue est portée à 20 % (ou 10 euros minimum) pour tenir compte des frais et suggestions occasionnés.
- Ⓢ En cas de non-vente, le vélo est restitué gratuitement à son propriétaire.
- Ⓢ Les vélos non-vendus sont récupérés aux dates et heures précisées sur les affiches et dans la presse. Au-delà de cette plage horaire, contacter l'association pour convenir d'un RDV. Dans ce cas la retenue est portée à 20 % (ou 10 euros minimum) pour tenir compte des frais et suggestions occasionnés.
- Ⓢ Les vélos invendus ou l'argent correspondant à une vente non-récupérés au 31 mai 2026 restent acquis à l'association.
- Ⓢ L'acheteur prend en charge le vélo dans l'état dans lequel il est exposé sans autre garantie. Les vélos peuvent être essayés uniquement dans l'enceinte de la bourse, et sous la responsabilité de l'essayeur.
- Ⓢ Les vélos vendus « pour pièces » le sont dans leur totalité.
- Ⓢ Le paiement est accepté en espèces ou par chèque libellé au nom de « St Amour Nature Environnement ».
- Ⓢ L'association est assurée auprès de la Cie FFBA.
- Ⓢ Une déclaration de vente au déballage a été effectuée auprès de la mairie de St Amour conformément à la réglementation en vigueur.